

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 30 avril 2017

Rappel à l'ordre de Françoise Gaubert veuve de Claude pour venir illico régler ses droits de successions (je n'ai retranscrit que la convocation, voir l'original). Le 7 septembre 1864.

**DIRECTION GENERALE
DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES**

M. Gaubert Françoise veuve de Claude Gaubert à Mallefougasse.

Veillez-vous présenter, dans la huitaine, au bureau de St Etienne pour acquitter la somme de 50,76 francs, plus le timbre de la quittance 50 centimes soit un total de 51,26 francs pour droits de donation par décès à raison de l'usufruit qui vous a été légué par votre mari. La pension viagère qui vous a été constituée par acte reçu par Maître Arnaud notaire à Forcalquier le 19 février dernier n'est pas en rapport avec l'importance des biens donnés à vos enfants.

D'où il apparait clairement que votre renonciation à cet usufruit, n'a pas été gratuite.

~~Le présent~~ **Seul avertissement donné pour éviter les frais de poursuites.**

Le 7 septembre 1864

Le receveur de l'enregistrement et des domaines.